

Le ticket de course électronique... pour mieux vous espionner et vous contrôler !

écrit par Maxime | 22 juin 2025



Nous avons été parmi les premiers à vous alerter sur la disparition du « ticket de course » papier...

<https://resistancerepublicaine.com/2022/04/20/empoisonnes-par-buitoni-kinder-avec-macron-plus-de-ticket-de-caisse-donc-plus-de-recours/>

C'était en 2022 : le gouvernement autorisait les commerçants à ne plus délivrer de ticket de caisse papier.

Même, en principe, le commerçant n'a pas à proposer au client de prendre son ticket de course. Si le client oublie de l'exiger, il repart sans preuve de ses achats et paiements.

Lorsque vous faites vos courses dans de grandes enseignes, la « carte de fidélité » (permettant d'amortir un peu l'envolée des prix en grappillant quelques euros par-ci, par-là...) liée à l'application mobile qui permet de stocker vos données sur votre smartphone.

Ainsi, les tickets de courses sont conservés numériquement pendant des années, avec l'indication du mode de paiement du client (carte bleue, chèque, espèces...).

Avant que j'aie l'application sur mon smartphone, étant très peu disposé à télécharger des applications que je soupçonne de comporter des « mouchards », je n'engrangeais quasiment aucune réduction sur ma carte de fidélité.

Un jour, une caissière m'a expliqué que c'était parce que je n'activais pas les « avantages » sur l'application de la grande enseigne.

Donc celui qui ne veut pas de carte de fidélité

numérique et donc de ticket de course numérique n'enregistre aucune réduction !

Les personnes encore concernées par la « fracture numérique », qui n'ont pas accès aux smartphones, ou qui ne veulent pas passer au tout-technologique, sont donc pénalisées.

A partir du moment où vous téléchargez l'application, elle conserve trace de vos faits et gestes.

Sur mon smartphone, sont ainsi conservés tous mes tickets de courses depuis 2022...

Pour quelle utilité ?

Il y a belle lurette que toute cette alimentation a fait le tour de mon organisme pour finir décomposée dans quelque eau usée...

A quoi bon garder 3 ans un ticket de course ?

A l'heure où on nous martèle que toute notre vie, nous ne cessons d'accroître notre « empreinte écologique », que même l'envoi d'un mail ou la conservation de données sur un ordinateur sont mauvais pour la planète (ben voyons), bizarrement l'application des principales grandes enseignes empêche de supprimer les tickets de courses conservés dessus !

Essayez si vous en avez, vous verrez...

Je ne veux pas faire dans le complotisme, mais quand même, quelle coïncidence...

Dans le même temps, le gouvernement, par la voix de Darmanin, voulait ces derniers temps interdire l'argent liquide, afin de mieux contrôler la population.

On a là il me semble une évolution sur laquelle il faut

alerter : ils ont réussi à tracer sur plusieurs années ce que vous avez acheté et dépensé, où et quand, les moyens de paiement que vous avez utilisés, pour ce qui reste pour la plupart des Français une grosse partie de leur budget, les courses hebdomadaires !

Ainsi, ils sont en mesure de savoir quand vous avez fait des achats, ce que vous avez acheté, pour quel montant et surtout avec quel moyen de paiement.

Ils peuvent savoir où vous étiez tel jour à telle heure, les tickets de caisse étant datés et localisés.

Si vous payez régulièrement en argent liquide, vous n'êtes pas à l'abri d'une vérification fiscale où l'on vous saisira votre téléphone portable et on vous demandera, en consultant l'application, d'où vient l'argent que vous utilisez pour payer vos courses... bref d'où vient l'argent dont vous disposez, travail au noir par exemple ?

Je pense encore à tous ces retraités qu'on voit dans les magasins le samedi, qui font des courses pour remplir le frigo de leurs enfants et petits-enfants reçus le dimanche à déjeuner... Ils ne sont pas à l'abri d'être un jour interrogés quant au montant de courses élevé qu'ils peuvent avoir pour 1 ou 2 personnes et d'avoir un redressement pour avoir aidé financièrement leurs enfants sans le déclarer !

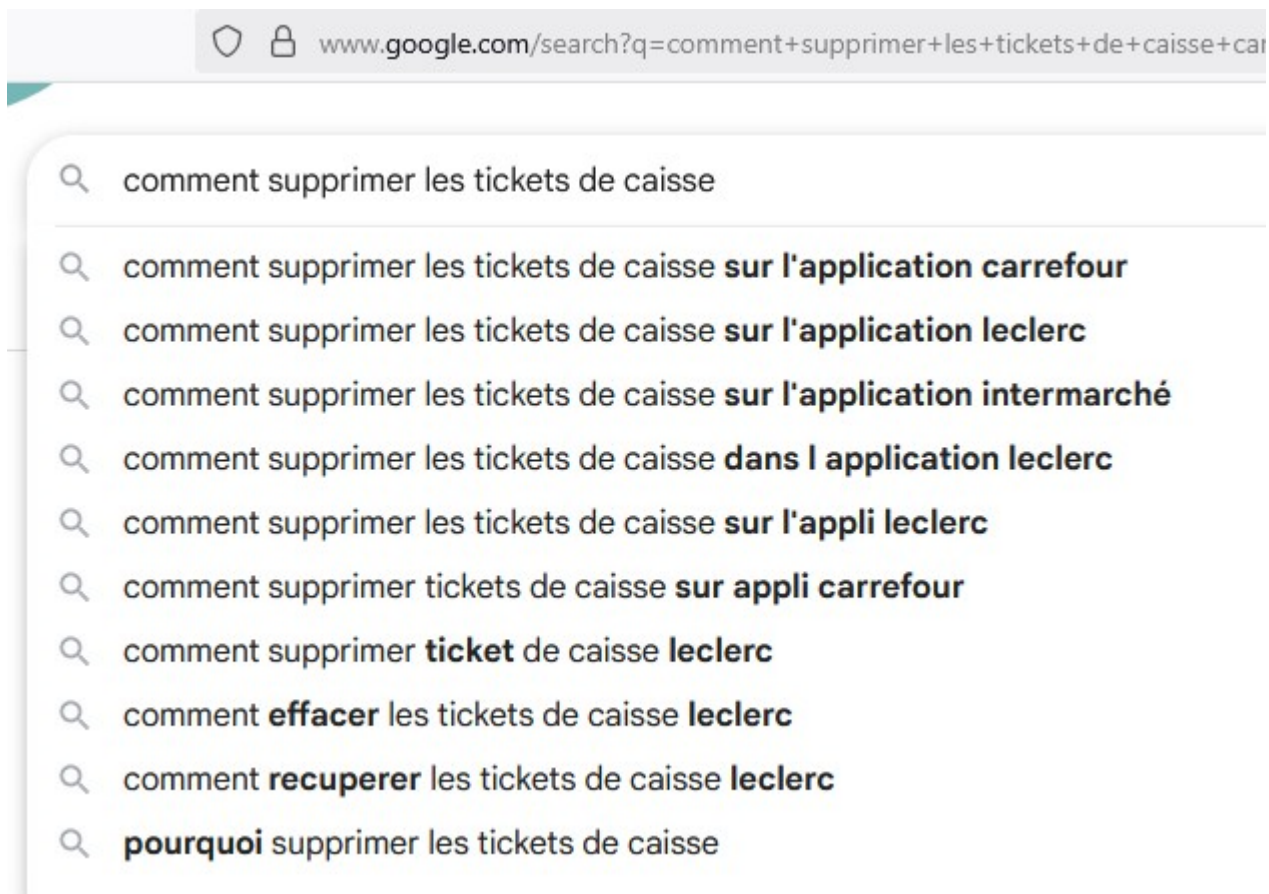
Peut-être qu'un jour, des reconstitutions auront lieu : avec tel montant de courses, vous êtes censés avoir pour manger pour 15 jours... pourquoi avez-vous fait des courses au bout de 7 jours ?

Il suffit de perquisitionner un téléphone portable pour avoir toutes ces informations, qui restent en mémoire même si vous désinstallez l'application ou changez de téléphone puisque c'est le numéro de carte de fidélité

qui permet de vous tracer.

Bref, la dématérialisation a ainsi accru le contrôle sur la population, sous prétexte d'écologie...

Il existe une forte quantité de requêtes sur le moteur de recherches Google demandant comment supprimer les tickets de caisse des applications des grandes enseignes, qui prouve que de nombreuses personnes ne veulent pas que leurs informations soient stockées indéfiniment sur ces applications dont elles sont devenues dépendantes pour ne pas dire prisonnières pour pouvoir bénéficier des offres des enseignes concernées...



Les réponses des communautés internet sont concordantes : pas de possibilité de supprimer les tickets de caisse de l'application... comme c'est curieux !!



Ma Communauté Carrefour

<https://communaute.carrefour.fr> : Accueil : Entraide

Suppression ticket de caisse dans l'appli

14 oct. 2024 — Bonjour pas de possibilité de supprimer ou de modifier les tickets de caisse sur appli

Pas pour l'instant. Bonne journée. 14/10/24-08:24

Y aurait-il une entente entre la grande distribution (qui a tant profité du covidisme) et la Macronie pour mieux contrôler la population ?

Alors, certes, on peut y échapper, en ne présentant pas de carte de fidélité, en refusant de télécharger les applications, en allant faire ses achats chez un petit commerçant ou sur le marché... mais la perte de pouvoir d'achat est alors indubitable !